

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022**

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Sommaire

Préambule.....	3
I. Un budget 2022 dans le respect du phasage du plan de mandat 2020-2026 : la totalité des grands projets sont lancés.....	3
1. Des ressources légèrement dynamiques présentant des disparités.....	4
2. Un contexte de rigidité des dépenses structurelles.....	4
3. Une croissance des ressources fiscales liée à l'effet base.....	5
II. Les résultats budgétaires 2022.....	5
1. Présentation des évolutions budgétaires	5
2. Présentation des résultats comptables cumulés	7
III. L'évolution du budget de fonctionnement 2022	9
1. Analyse financière 2022	9
2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 72,60 M€	10
3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 66,48 M€	13
IV. Les investissements.....	18
1. Évolutions et structure des investissements.....	18
2. Les ressources de financement des investissements.....	20
V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2022.....	21
1. Encours de dette et taux	21
2. Dette par type de risque	23
3. Dette par prêteur	24
4. Les ratios d'endettement	25

Préambule

La comparaison du réalisé des comptes 2022 par rapport à ceux de 2021 démontre une progression des dépenses de fonctionnement en raison de l'augmentation des charges générales de + 15,77%, liée à la flambée des prix sur le 2^{ème} semestre 2022. La masse salariale quant à elle subit une augmentation de + 6,84% en partie liée à l'augmentation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. L'aide aux corps intermédiaires (associations, autres partenaires) reste soutenue avec une augmentation de + 2,31%. Ainsi globalement, la variation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2021 est de + 8,42%. La Ville de Saint-Priest a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale alors qu'elle ne dispose plus des recettes de la taxe d'habitation, ainsi que les tarifs sur les différents services publics en maintenant les grilles appliquées en 2021.

Côté recettes de fonctionnement, la progression est moins importante que les dépenses soit + 5,75%, mais en nette amélioration depuis le début de mandat en 2020, soit + 4 110 k€. Le pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement doit éviter un effet ciseaux dans les années à venir.

Sur la partie investissement, les crédits réalisés en matière de dépenses d'équipement affichent un taux de réalisation de 76% en comparaison des inscriptions budgétaires. Les dépenses d'investissement évoluent de + 27,33 % en raison du lancement de tous les grands projets du plan de mandat 2020-2026. Le projet du théâtre Théo d'Argence est l'un des projets phares mais la Ville s'engage aussi auprès des jeunes avec les restructurations des groupes scolaires Simone Signoret et Jean-Jaurès. L'augmentation des recettes d'investissement se justifie par un recours à l'emprunt pour couvrir les besoins de financement en 2022 dont un emprunt revolving de 10 000 k€ en fin d'année.

	2020		2021		Var 2021/2020		2022		Var 2022/2021	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation mandats et titres										
Section de fonctionnement	61 155 000 €	68 629 365 €	64 118 098 €	68 782 116 €	4,85%	0,22%	69 518 424 €	72 739 877 €	8,42%	5,75%
Section d'investissement	17 112 488 €	15 633 697 €	23 297 570 €	17 551 073 €	36,14%	12,26%	29 665 741 €	38 676 927 €	27,33%	120,37%
TOTAL (réalisations + reports)	78 267 488 €	90 159 947 €	87 415 668 €	89 139 701 €	11,69%	-1,13%	102 732 957 €	111 416 803 €	17,52%	24,99%

I. Un budget 2022 dans le respect du phasage du plan de mandat 2020-2026 : la totalité des grands projets sont lancés

L'exercice budgétaire 2022 affiche un volume d'investissement réalisé important de plus de 27,7 M€ (dépenses d'équipement uniquement) largement supérieur à 2021 soit plus de 6,3 M€. Depuis le début de mandat, le montant des investissements progresse puisqu'il était de 15,7M€ en 2020 soit + 76,94 % sur 4 ans.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats du compte administratif et constants à 8 M€ pour 2022 contre 8,1 M€ en 2021.

Les équipements totaux (dépenses équipement + restes à réaliser) s'élèvent à 35,7 M€ en 2022 contre 29,5 M€ en 2021, soit + 21 %, qui corrobore le point d'orgue du plan de mandat, tous les grands projets structurants sont lancés.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement comprenant les restes à réaliser est de 76% par rapport aux crédits inscrits lors des différentes étapes budgétaires de 2022, et passe à 59% en ne prenant en compte que les dépenses mandatées. La collectivité maintient un très bon niveau de réalisation identique à celui de 2021 pour les dépenses réalisées.

Le niveau d'emprunt mobilisé en 2022 est en lien avec les besoins de financement au 31 décembre 2022 soit un montant de 27 M€ dont un emprunt revolving de 10M€ contracté pour le bouclage financier du compte administratif, avec en complément en reste à réaliser l'avance remboursable intracting pour l'année 2022.

L'emprunt revolving permet la couverture des investissements réalisés ou à financer pour l'exercice 2022. La phase de mobilisation s'échelonne du 30 décembre 2022 au 30 juin 2023. Durant cette phase, l'emprunt sera mobilisé d'une part pour l'exercice 2022 et d'autre part pour les équipements 2023.

S'agissant des investissements d'une partie du marché global de performance sur l'éclairage public, la Ville a bénéficié d'une avance remboursable intracting à taux zéro auprès de la banque des territoires, soit la recette de 2,3 M€ pour les équipements 2022, en complément des prêts sur les marchés bancaires.

1. Des ressources légèrement dynamiques présentant des disparités

Les produits du domaine augmentent de + 23 % entre 2021 et 2022 avec un taux de réalisation de + 105% par rapport au budget primitif et les autres étapes budgétaires de 2022. Ainsi, les recettes sur les services périscolaires et d'enseignement (l'accueil des élémentaires, la redevance des familles en périscolaire et la restauration scolaire) évoluent de + 13%. Dans le même temps, la fiscalité qui représente 78% des recettes réelles de fonctionnement augmente de + 3,55%.

2. Un contexte de rigidité des dépenses structurelles

La situation internationale avec comme conséquence, une dégradation du contexte économique impactant l'inflation et le coût des matériaux a eu pour conséquence, dès 2022, d'alourdir les dépenses à caractère général ainsi que la masse salariale, soit des taux respectivement de +15,77% et de + 6,87%.

Ce contexte impacte fortement les marchés financiers. Les taux d'intérêts en début d'année 2022 se situaient autour de 1,68% pour des prêts sur 15 ans à taux fixe, alors qu'ils culminent à 3,13% en fin d'année, les banques proposant majoritairement des taux variables.

Le recours à l'emprunt est nécessaire au financement des équipements. En 2022, l'impact sur les charges financières en section de fonctionnement est de + 13,92% et représente 0,36% des dépenses réelles de fonctionnement.

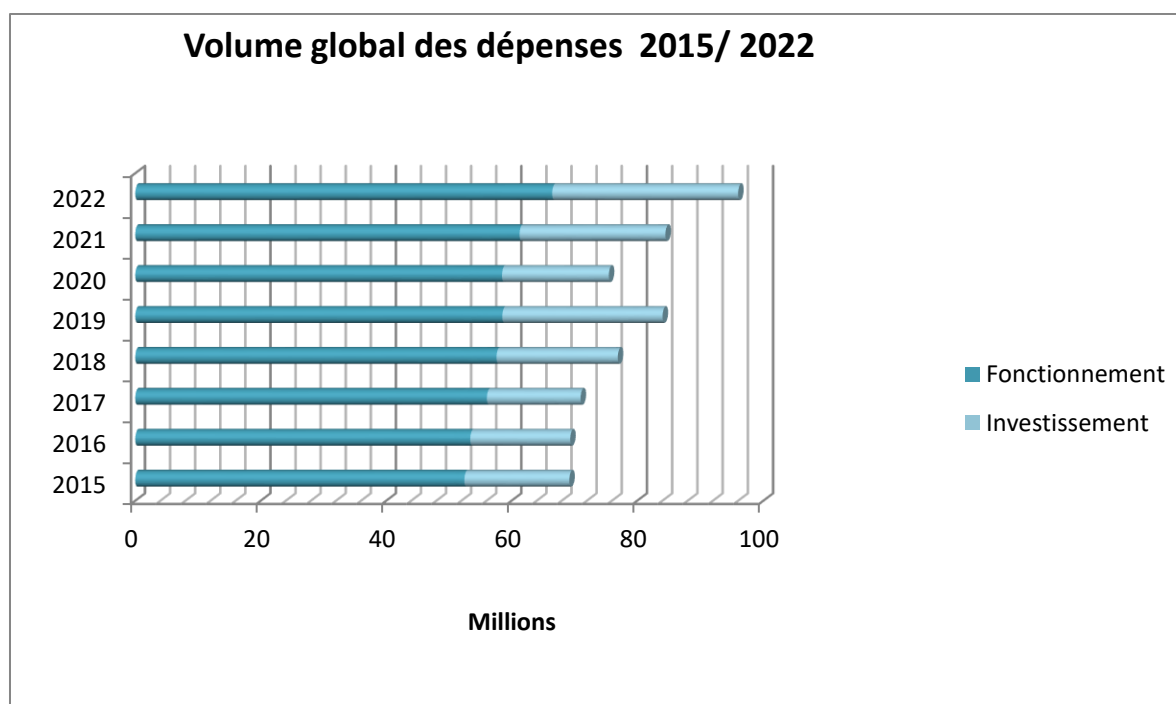
3. Une croissance des ressources fiscales liée à l'effet base

Les ressources fiscales affichent une évolution satisfaisante de + 3,55 % en raison de l'effet base. Chaque année, conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts (CGI), les locaux d'habitation sont réévalués à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre de l'année n-1 et l'année en cours. La Ville maintient le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe foncière.

II. Les résultats budgétaires 2022

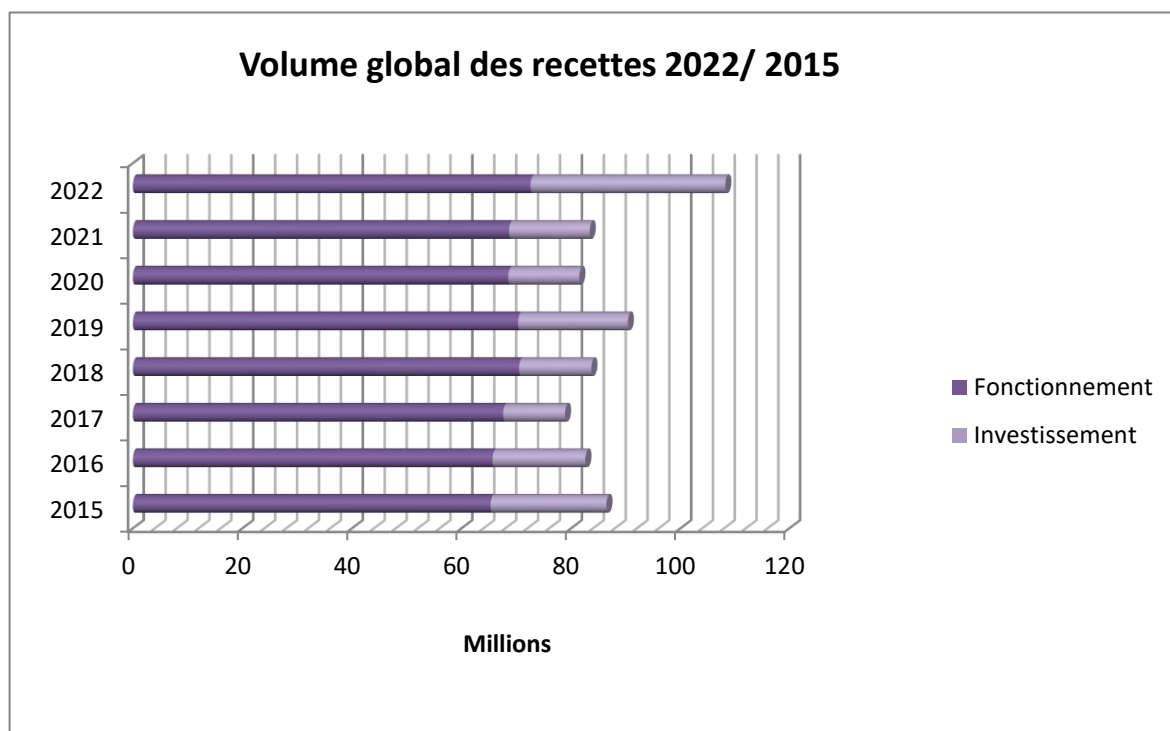
1. Présentation des évolutions budgétaires ¹

Le niveau des dépenses de l'exercice 2022 de plus de 96 M€ (fonctionnement et investissement) continue sa progression avec une évolution de + 13,64% dans la continuité de 2021. Cette évolution est observée sur les deux sections du budget. Les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite + 8,42 % que celles d'investissement + 27,25%. Le taux de réalisation par rapport aux inscriptions budgétaires des différentes étapes s'élève à 83%.



¹ Cette présentation repose sur les opérations comptables réelles décrivant mieux la réalité des variations

En parallèle les ressources évoluent globalement de plus de 19%.



Plus particulièrement, les produits de fonctionnement affichent une progression de + 5,75 % ainsi que le besoin de financement des investissements de 27 M€ d'où une forte mobilisation de l'emprunt pour financer les équipements 2022 ainsi qu'une partie des équipements 2023 par les 10 M€ de l'emprunt revolving.

Budget de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	61 274	66 476	8,49%	5 201
Recettes réelles	68 691	72 605	5,70%	3 914

En fonctionnement, le rythme de progression des dépenses reste supérieur à celui des recettes. Une veille est nécessaire afin de garantir la soutenabilité budgétaire de la collectivité au regard de l'inflation galopante et des hausses des prix de l'énergie ainsi que les matériaux.

Budget d'investissement	CA 2021	CA 2022	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	23 206	29 531	27,25%	6 325
Recettes réelles	14 707	35 634	142,3%	20 927

Le pourcentage d'évolution passe de 142,3 % à 74,30 % après le retraitement de l'emprunt revolving soit + 10 927 k€ pour le financement des grands projets du mandat 2020-2026.

2. Présentation des résultats comptables cumulés

Les résultats du compte administratif 2022 sont conformes au compte de gestion, document qui retrace l'ensemble des opérations prises en charges par le comptable public.

L'essentiel du vote du compte administratif s'articule autour du constat des résultats excédentaires de la section de fonctionnement et du solde de financement de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement constitue le surplus de recettes courantes que la Ville utilise pour financer ses dépenses d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, on constate des recettes à hauteur de 72 739 876,50 € et des dépenses de fonctionnement pour 69 518 424,08 €.

Recettes de fonctionnement	72 739 876,50 €
<i>Dt recettes propres de 2022</i>	<i>72 739 876,50</i>
- Dépenses de fonctionnement	69 518 424,08 €
= Excédent de fonctionnement 2022	+ 3 221 452 ,42 €

La ville dégage ainsi un excédent de la section de fonctionnement de 3 221 452, 42 € pour l'année 2022 qui est appelé à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2022 y compris restes à réaliser.

En section d'investissement, le total des recettes s'établit à 38 676 926,53 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 33 214 532,34 € avec la prise en compte du déficit au 001, il est dégagé un solde d'exécution positif de 5 462 393,69 € pour 2022.

Recettes d'investissement	38 676 926,53 €
-Dépenses d'investissement	33 214 532,34 €
<i>DT Déficit 2021 intégré au budget 2022 (001)</i>	<i>- 3 548 791,63 €</i>
= Excédent d'investissement 2022	+ 5 462 393,69 €

Cet excédent fera l'objet d'un report comptable au budget 2023 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes engagées comptablement. Ces dépenses engagées de 7 999 308,08 € sont constituées d'investissements majeurs en cours d'exécution dont notamment :

Opérations engagées et reportées	Engagements reportés
CPE G4 éclairage public	1 581 587,98
TTA Restructuration	432 173,86
Merlon A43	386 566,20
CPE option 2 gros entretien	363 443,47
Subvention Bel air -1/8 rue Bonnevey	200 000,00
GS Revaion restaurant	252 413,65
Réfection cours tennis	250 216,80
Acquisition appartement relogement	219 322,14
CPE G3 génie civil	207 856,36
Maison de quartier Diderot	394 672,63
GS Jean-Jaurès imprimante	266 511,33
Achats camion	152 219,76
Travaux entretien rénovation divers	134 071,24
Matériel informatique et VPI	122 426,73
Installation et déploiement de matériel divers	119 311,20
Création de parkings	105 993,60
Acquisition commerces 47Bd Herriot	102 800,00
CPE éclairage public G3 P	97 184,74
Conservatoire verrière étanche	96 164,45
Stade PMF modulaire	90 724,76
Chauffage hors p3	99 074,80
Participation SCIC Etats Unis	99 511,00
Bâtiment club house rugby	97 258,50
Rachat équipement ORU rue Récamier	77 523,00
HDV remplacement SSI	78 304,42
Cimetière Manissieux réfection	74 963,35
Piscine PMF extension rénovation	68 115,18
Participation rénovation énergétique des logements	61 516,00

Les recettes engagées au titre des financements des investissements s'élèvent à 3,8 M€ dont 2,3 M€ comprend l'avance remboursable intracting pour l'année 2022.

Compte tenu de ces restes à réaliser le résultat cumulé 2022 est le suivant :

Résultat de fonctionnement 2022	+ 3 221 452 ,42€
Excédent d'investissement 2022	+ 5 462 393,69 €
Résultat de clôture exercice 2022	+ 8 663 846,11 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 7 999 308,08 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	+ 3 861 228,00 €
Résultat cumulé 2022	+ 4 545 766,03 €

III. L'évolution du budget de fonctionnement 2022

1. Analyse financière 2022

L'analyse financière des évolutions financières du compte administratif 2022 au regard de l'année n-1 permet un éclairage sur la situation de la collectivité.

Cette dernière traduit de façon normée et comparable la situation financière entre les exercices et par rapport aux autres communes d'une même strate.

INDICATEURS FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	Évolution (%)	CA 2022 par habitant	Strate ² (2021)
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (1)	68 118	72 287	6,12 %		
ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES (2)	60 790	66 058	8,67 %		
EXCÈDENT BRUT COURANT 3 (1 – 2)	7 328	6 228	-15,01 %	132 €	NC
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (4)	7 416	6 130	-17,36 %	129 €	NC
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (5)	5 895	4 290	-27,22 %	91 €	NC
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (6)	10,89%	8,48%	-22,22 %		12,9%

Les ratios diminuent en 2022 dans la lignée de l'année 2021 en raison de l'augmentation des dépenses courantes et des dépenses réelles de fonctionnement, principalement les charges générales, les charges du personnel ainsi que le poste des charges financières. La montée en puissance des investissements nécessite un recours à l'emprunt dont les taux d'intérêt pèsent sur la section de fonctionnement.

Les recettes des ventes du domaine sont relativement dynamiques avec près d'un quart de recettes supplémentaire (+23,21%) alors que la fiscalité augmente de 3,55%.

² Communes de 20 000 à 50 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) source DGFIP, déduit des données pour le taux d'épargne brute

³ Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses courantes

⁴ Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses totales de fonctionnement

⁵ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières globales

⁶ Part de capacité d'autofinancement brute dégagée sur les recettes de fonctionnement courantes : norme entre 8 et 15%

2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 72,60 M€

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes composant les recettes réelles de fonctionnement du CA 2022 avec leurs évolutions en détail (les principales) et globalement par rapport au CA 2021.

Ces recettes se caractérisent principalement par :

- ⇒ Un maintien des produits fiscaux directs et indirects
- ⇒ Des dotations et participations en légère hausse
- ⇒ Des produits de service 2022 en progression

IMPÔTS ET TAXES	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	PRODUIT DES SERVICES
56,62 M€	10,87 M€	3,92 M€
>Dont Impôts directs + 3,96 % >Dont Impôts indirects +12,69 %	>Dont DGF - 47,92% >Dont subventions et participations +57,50% >Dont compensations exonérations fiscales +3,57%	>Dont redevances et droit des services périscolaires + 13,01% >Dont redevances sociales crèches + 79% >Dont culture/sport + 73 %
+ 3,55 %	+ 13,32 %	+ 23,21 %

Impôts et taxes :

La fiscalité directe et indirecte augmente respectivement de +3,96% et de +12,69%. L'une des recettes les plus dynamiques de la fiscalité indirecte reste encore la taxe additionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) soit 3 M€ en 2022.

Dotations et participations :

La progression est de plus de 13,32 % mais en 2022, la ville constate que la dotation forfaitaire passe de 913 613 € à 475 785 €, soit une diminution de près de la moitié en raison de dispositifs de la péréquation verticale, qui a une valeur constitutionnelle.

- La fiscalité locale directe 32,77 M€ :
 - Les produits fiscaux (rôles généraux) :

La réforme de la suppression de la taxe d'habitation (TH) et des impôts de production entraîne des distorsions, une comparaison à périmètre équivalent a été réalisée.

Les produits issus des rôles généraux 2021 indiquent une progression du produit fiscal égal à 3,45 %

Taxes	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Habitation	10 276 377	301 189	360 076	+19,55 %
Foncier Bâti	20 320 668*	31 158 742**	32 186 212 **	+ 3,30 %
Totalisation à périmètre équivalent	30 597 045	31 459 931	32 546 288	+ 3,45 %
Foncier non bâti	213 498	216 833	223 649	+ 3,14 %
Total	30 810 543	31 676 764	32 769 937	+ 3,45 %

*Rôles généraux déduction faite de la moitié du produit fiscal des locaux industriels

** Rôles généraux déduction faite du prélèvement opéré suite à la suppression de la TH

Cette évolution globale repose sur deux éléments :

- Les bases fiscales (Rôles généraux) :

Chaque année, les bases fiscales sont revalorisées à hauteur de l'inflation constatée par l'indice IPCH. En 2022, le taux de revalorisation a été fixé par la loi de finances à 3,4 %.

	2020/2019	2021/2020	2022/2021
Évolution forfaitaire des bases votées en loi de finances	1,20%	0,2%	3,4%

A cette revalorisation vient s'ajouter l'évolution physique des bases qui représente le solde entre les démolitions et les nouvelles constructions et les implantations de locaux d'habitation et commerciaux assujetties en 2022 aux impôts locaux.

La fiscalité locale indirecte 4,90 M€ :

Elle comprend toutes les taxes qui vont de pair avec l'activité économique des entreprises et des ménages sur le territoire (DMTO⁷, TLPE⁸, droits de place, taxe sur l'électricité).

Les droits de mutation à titre onéreux sont toujours dynamiques en 2022 affichant une progression de +27,61% soit un montant de + 670 k€.

⁷ Droits de mutation à titre onéreux

⁸ Taxe locale sur la publicité extérieure

	CA 21	BP 23	CA 22	Evol CA22/21	22/21 en €
DROITS DE PLACE	194 376 €	277 800 €	231 223 €	18,96%	36 846 €
TAXE SUR CONSOMMATION FINALE	870 954 €	900 000 €	888 143 €	1,97%	17 188 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	645 895 €	700 000 €	677 828 €	4,94%	31 934 €
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	2 428 173 €	2 400 000 €	3 098 577 €	27,61%	670 404 €
	4 139 398 €	4 277 800 €	4 895 771 €	18,27%	756 373 €

➤ Les reversements de la métropole 18,79 M€ :

Attribution de compensation : 17,72 €

Dotation de solidarité communautaire : 1,07 M€

		2019	2020	2021	2022
	Attribution de compensation initiale	17 721 700,00	17 721 700,00	17 723 711 00	17 721 700,00
Compétences transférées déduites	Police des immeubles menaçant ruine				
	Gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis				
	Défense extérieure contre l'incendie				
	Attribution de compensation finale	17 721 700,00	17 721 700,00	17 721 700,00	17 721 700,00
	Dotation de solidarité communautaire initiale	693 379,00	925 025,00	925 025,00	1 068 199,00
Critères de répartition abondés	Enveloppe péréquatrice (Critères logement social et revenu moyen)	49 492,00			720 064,00
	Enveloppe non péréquatrice (Population et développement économique)	182 153,00			348 135,00
	Dotation de solidarité communautaire finale	925 025,00	925 025,00	925 025,00	1 068 199,00

L'attribution de compensation n'enregistre aucune augmentation, en l'absence de nouveaux transferts, elle demeure figée.

La dotation de solidarité communautaire pour l'ensemble des communes a été fixée à 27 M€ par le Grand Lyon à laquelle s'ajoute une enveloppe complémentaire de 4,3M€ répartie auprès des communes de la métropole. La Ville de Saint-Priest bénéficie de ce montant complémentaire.

- Les dotations et participations 10,87 M€ :

La réforme de la fiscalité

- La Dotation forfaitaire (0,48 M€) recule de moins 47,92 % par rapport à celle de 2021. Cette diminution divisée d'environ par 2 (0,43 M€) est liée à une modification du calcul de la DGF, calcul péréqué.
- La Dotation de Solidarité Urbaine a bénéficié à nouveau de l'effort consenti de solidarité territoriale de 2022, + 4,19 % qui correspond à un montant de + 0,07 M€ en lien avec la catégorie démographique, en faveur des villes avec des critères socio-économiques inférieurs aux moyennes nationales.
- La compensation de la réduction de la moitié des bases de la valeur locative des locaux industriels suite à la réforme des impôts de production (année de référence 2020) affiche 4M€ soit similaire à celle de 2021 (3,98 M€).
- Les subventions et participations (4,1 M€) dépendent directement des financeurs des prestations auprès des usagers et des actions mises en œuvre par la Ville.
- Le montant 2022 perçu par la CAF au titre du périscolaire est de 3,7 M € contre 2,4 M€ en 2021.

- Les produits des services 3,92 M€

Les postes des recettes des services publics augmentent de + 23,21% toujours en progression depuis 2020. Le niveau de 3,9 M€ est encore en deçà du niveau de 2019 dont le montant des recettes était de 4,2M€.

Une comparaison des évolutions des principales recettes 2022 par rapport à 2021 permet d'identifier les variations par type de service public. La Ville n'ayant pas augmenté les tarifs en 2022, les augmentations sont liées principalement à une fréquentation en hausse.

- Restauration scolaire : +13,68% soit 217 000 € de recettes supplémentaires
- Redevances famille périscolaire : + 19,50% soit 73 000 € de recettes supplémentaires
- Culture : +45,40% soit 64 000 € de recettes supplémentaires
- Sport : + 98,35% dont 136 000 € d'entrées piscine en plus ainsi que 17 000 € pour les adhésions sportives
- Social, dont les crèches : +79,80% soit 233 000 € de recettes supplémentaires
- Périscolaire et enseignement : +19% soit 256 000 € de recettes supplémentaires

3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 66,48 M€

CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	CHARGES DE PERSONNEL	SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	AUTRES CHARGES
17,90 M€	40,55 M€	6,86 M€	1,16 M€
+ 15,77 %	+ 6,84 %	+2,31%	+0,86 %

➤ Les crédits des services 17,90 M€ (charges à caractère général /chapitre 011)

La variation globale des dépenses 2022 d'exploitation affiche un rebond de + 15,77% soit un montant de 2,44 M€ de plus que 2021. Cette forte évolution est liée à l'inflation sur les produits sur la fin de l'année et des prestations de services extérieurs affichant +56%. Ces prestations recouvrent différents champs mais les principaux concernent des prestations intellectuelles pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du décret tertiaire et des prestations auprès des enfants San-priots comme par exemple le financement de séjour en période estivale pour les enfants de 8 à 12 ans.

Les charges d'exploitation recouvrent des disparités : la restauration scolaire et l'achat de denrées alimentaires (+ 215 000 €), l'entretien et des réparations divers, voirie, réseaux, bois, forêts, matériel roulant (+ 160 900 €), les prestations de gardiennage et de propreté (+ 51 000€).

Le chapitre 011, charges à caractère général, affiche une augmentation de 15,77% avec comme principaux postes :

- Fournitures scolaires : + 4,96%
- Achats de prestations de service : +56%
- Energie et fluides : +37%
- Eau : + 10,85%
- Alimentation : + 17,73%
- Fournitures entretien : + 17,79%

La fréquentation des bâtiments publics ainsi que l'inflation explique la hausse des frais d'exploitation dont la consommation de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage...) soit plus de 860 000 € (+ 33 %) contre 282 455 € d'augmentation en 2021.

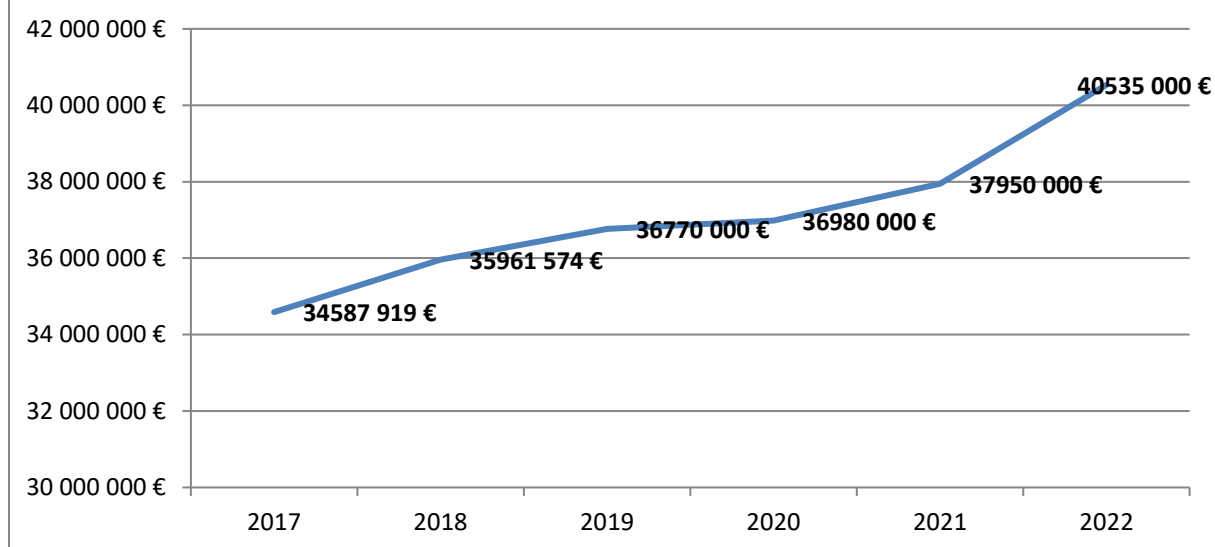
➤ Les dépenses de personnel : 40,55M€ (chapitre 012)

Le budget prévisionnel 2022 (39,65 M€) relatif aux dépenses de personnel a été complété lors du conseil municipal du 17 novembre 2022 par une décision modificative (DM) de 956 914 € pour un atterrissage final au plus juste à 40,53 M€, soit 99,8% des crédits disponibles votés.

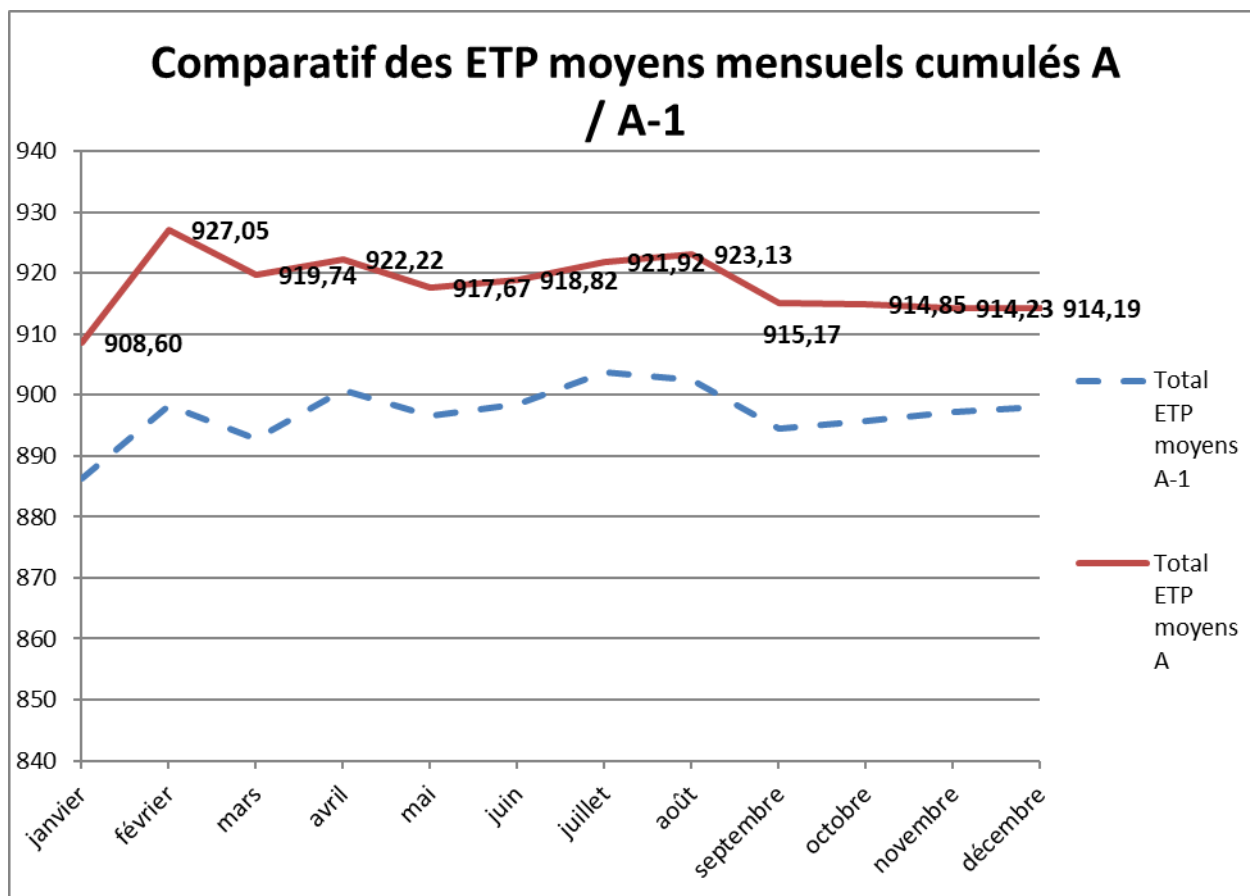
Les dépenses du chapitre 012 progressent de 2,5 M €, soit 6,84%. La revalorisation du point à hauteur de 3,5% décidée au 1^{er} juillet dans la fonction publique a constitué une dépense supplémentaire non prévue pour la collectivité de près de 600 000 € sur l'année 2022. Dans ce contexte inflationniste, se sont ajoutées à cela en cours d'année, deux revalorisations du SMIC (1^{er} mai et 1^{er} août), ainsi qu'une revalorisation des agents de catégorie B en septembre 2022.

Les hausses de SMIC viennent majorer la masse salariale des assistantes maternelles mais surtout une partie des animateurs périscolaires. La collectivité consacre en 2022, 1,4 M€ pour cette catégorie de personnel (+ 21% par rapport à 2021).

Evolution du chapitre 012 (dépenses de personnel) 2017-2022



Les mesures nationales d'augmentation des salaires justifient la décision modificative qui a été nécessaire ainsi qu'un ajustement lié à la progression de 1,5 M€ du fait du glissement vieillesse technicité et d'une augmentation des effectifs : 21 ETP de plus en moyenne en 2022 par rapport à 2021.



Ces 21 ETP proviennent en grande partie de :

- La police municipale (+ 6 ETP) qui est parvenue à pourvoir ses emplois vacants, signalés en 2021 dans le rapport sur le compte administratif,
- L'éducation (+ 5 ETP) toujours dynamique, notamment son secteur périscolaire (+ 7 ETP),
- Les sports (+ 4 ETP), à la suite d'un retour à la normale après un arrêt des remplacements en période Covid.

Le service Education, contrairement à 2021, ne voit pas sa masse salariale augmenter plus vite que celle de l'ensemble de la collectivité mais reste le poste principal à suivre pour 2023 car bon nombre de ses composantes restent en mouvement : périscolaire, restauration, entretien des sites et remplacements du personnel permanent.

	2019	2020	2021	2022
Masse salariale M€	11,64	11,66	12,37	13,23
Evolution /n-1	+ 0,69%	+ 0,17%	+ 6,09%	+ 6,8%

- Les charges courantes dont les subventions 6,86 M€ (chapitre 65)

Sur la totalité du chapitre comptable, un effort pour contenir les charges + 2,31% tout en maintenant un accompagnement conséquent auprès des associations qui concourent à accompagner les San-Priots en complément des actions de la collectivité portant sur des champs de compétences très divers, le sport, la culture, l'animation, l'attractivité, le social, l'environnement ...

Ainsi en 2022, la Ville a versé plus de 3,8 M€ aux associations (+5,36%).

S'agissant des créances admises en non-valeur et éteintes présentées en 2022 par le comptable, les charges sont en baisse de -25%.

- Les autres charges 0,92M€

Elles regroupent différentes catégories de dépenses :

- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) de 0,74 M€

Ce fonds est plafonné par les lois de finances depuis 2017 à 1 Md€. A l'instar de 2022, la contribution de la Ville au sein de la Métropole progresse de 0,074 M€ pour atteindre 738 145€.

- Les charges exceptionnelles 0,18M€

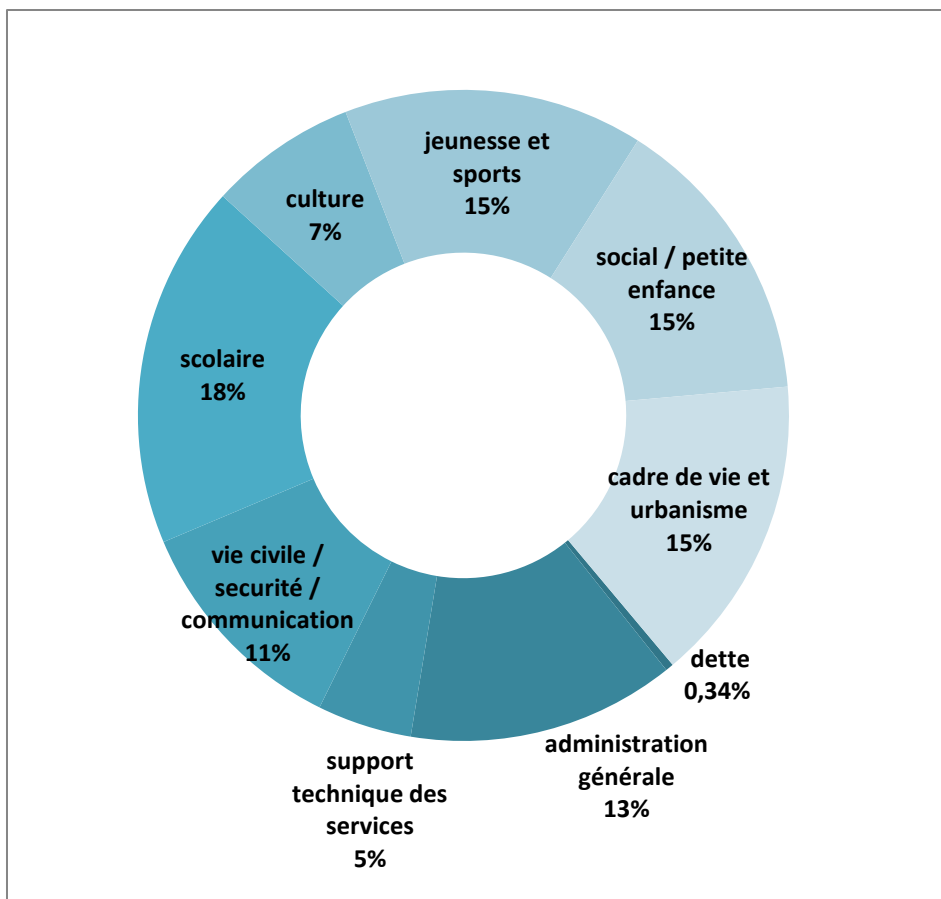
Les charges exceptionnelles sont en baisse en 2022.

- Les charges financières 0,24 M€

Malgré un recours à l'emprunt important, les charges financières évoluent seulement de 29 410 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en référence à la nomenclature fonctionnelle M14)

Cette présentation des charges par grands secteurs d'activité permet de mieux cerner la part des services offerts à la population, de celle qui relève de l'exploitation des infrastructures au sein du budget de fonctionnement. Les secteurs à la population (scolaire, culture, et jeunesse et sport, petite enfance/social) représentent plus de la moitié (55%) des dépenses alors que la gestion des infrastructures (cadre de vie/urbanisme et support technique) représente 20%. A ces deux grandes partitions viennent s'ajouter les services supports fonctionnels à dominante administrative (24%).



Dette	240 621
Administration générale	7 974 849
Support technique des services	2 815 468
Vie civile / sécurité / communication	6 806 132
Scolaire	10 858 660
Culture	4 402 258
Jeunesse et sports	8 930 797
Social / petite enfance	8 744 796
Cadre de vie et urbanisme	9 172 149

IV. Les investissements

1. Évolutions et structure des investissements

En 2022, les projets majeurs du début de mandat sont lancés se traduisant par un niveau d'investissement important des dépenses d'équipement. L'exercice enregistre donc une forte progression de plus de 21% de l'effort d'équipement, soit plus de 6 M€ par rapport à 2021. Ces

dépenses concernent à la fois des chantiers en cours, et des opérations déjà achevées mais en cours de clôture comptable.

➤ L'évolution des investissements

L'effort d'équipement global s'élève à plus de 35,7 M€ y compris les restes à réaliser d'un montant autour de 8 M€.

Sur les réalisations au sens strict, le niveau est de 27,7 M€, répartis majoritairement à 58 % par les travaux des secteurs scolaire, culturel et sportif. L'acquisition des locaux de l'ancienne CPAM augmente la part sur le secteur du commerce représentant 4% des dépenses de 2022. L'éclairage public représente 6,95% de l'investissement.

➤ Ventilation des investissements majeurs

Près de 33,5% des investissements sont consacrés logiquement au domaine scolaire (9,3 M€) qui est la compétence principale détenue par la commune.

Sur ce secteur, les investissements majeurs sont :

- Les travaux d'extension du groupe scolaire Jaurès : 3,21 M€
- La réhabilitation du groupe scolaire Simone Signoret : 4,58 M€
- L'extension rénovation et le restaurant du GS Revaison : 0,18 M€
- L'agrandissement du restaurant des groupes scolaire Plaine de Saythe et Herriot : 1,08 M€
- Le matériel et les mobiliers scolaires (y compris modulaires) : 0,23 M€

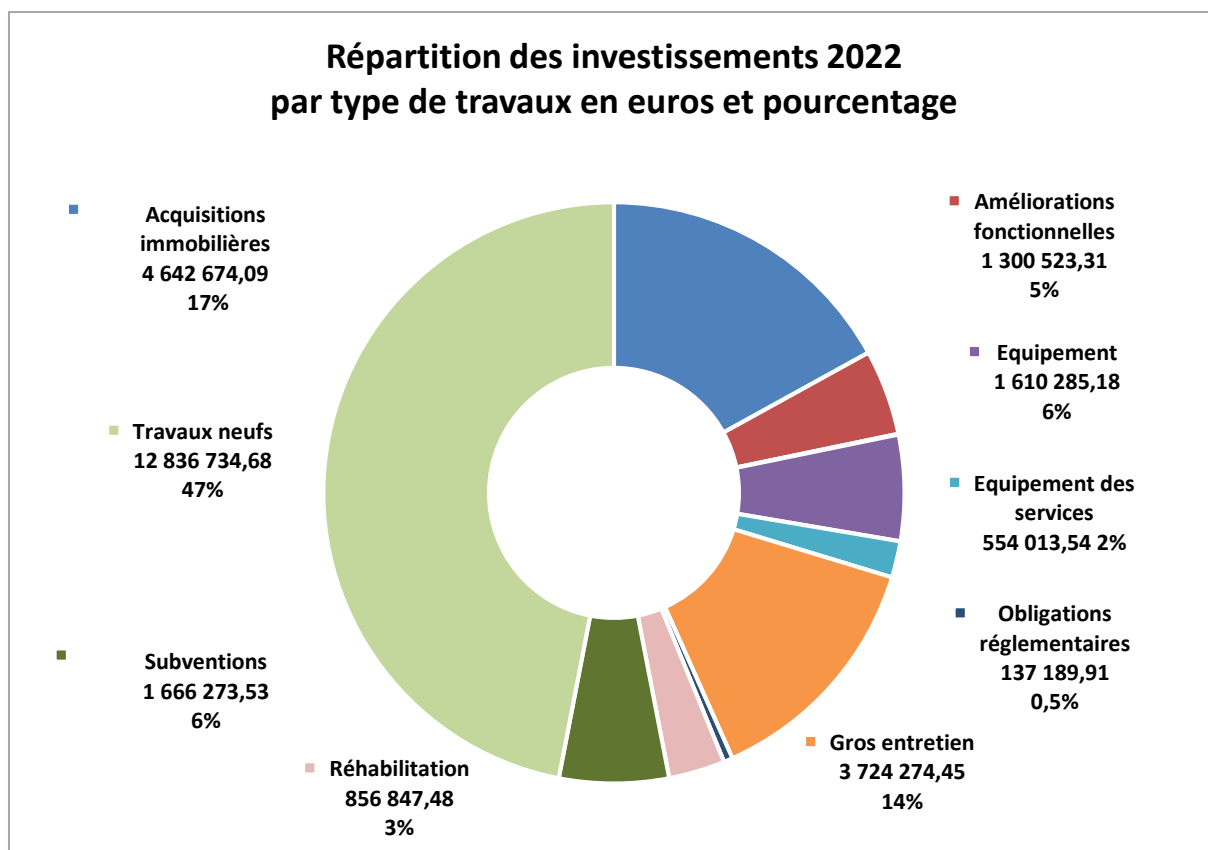
Le secteur culturel représente plus de 23 % des investissements avec essentiellement les travaux de réhabilitation du théâtre Théo Argence : 4 M€

Par ailleurs les infrastructures sportives et de la jeunesse (0,43M€) comptent pour près de 1,5 % avec notamment la clôture de certaines opérations :

- Les travaux du club house pétanque : 0,22 M€
- Les terrains de tennis Garros : 0,007 M€
- Le démarrage de l'extension de la piscine PMF : 0,12 M€

En outre, une partie des travaux d'investissement 2022 démarrés ou en achèvement sont également matérialisés par les restes à réaliser d'un montant de 8,0 M€ dont les principales opérations sont retracées dans le tableau à la rubrique du rapport (2. Présentation des résultats comptables cumulés).

➤ Structure des investissements



2. Les ressources de financement des investissements

Les ressources propres de financement de l'exercice 2022 (8,8 M€) ont été inférieures aux dépenses d'investissement (27,7 M€)⁹ ce qui a généré un besoin de financement couvert partiellement par un emprunt de 17 M€¹⁰ et une avance remboursable intracting de 2,3 M€ contractée auprès de la banque des territoires, le reste du besoin étant couvert par la mobilisation du fonds de roulement disponible en 2022 à hauteur de 8,7M€.

La composition des ressources de financement en 2022 repose à hauteur de 31 % sur les ressources propres dont 15 % d'autofinancement et le solde de 69 % par l'emprunt (hors gestion active de la dette 10 M€).

⁹ Il s'agit des dépenses d'investissement hors dette

¹⁰ hors un emprunt revolving de 10 M€

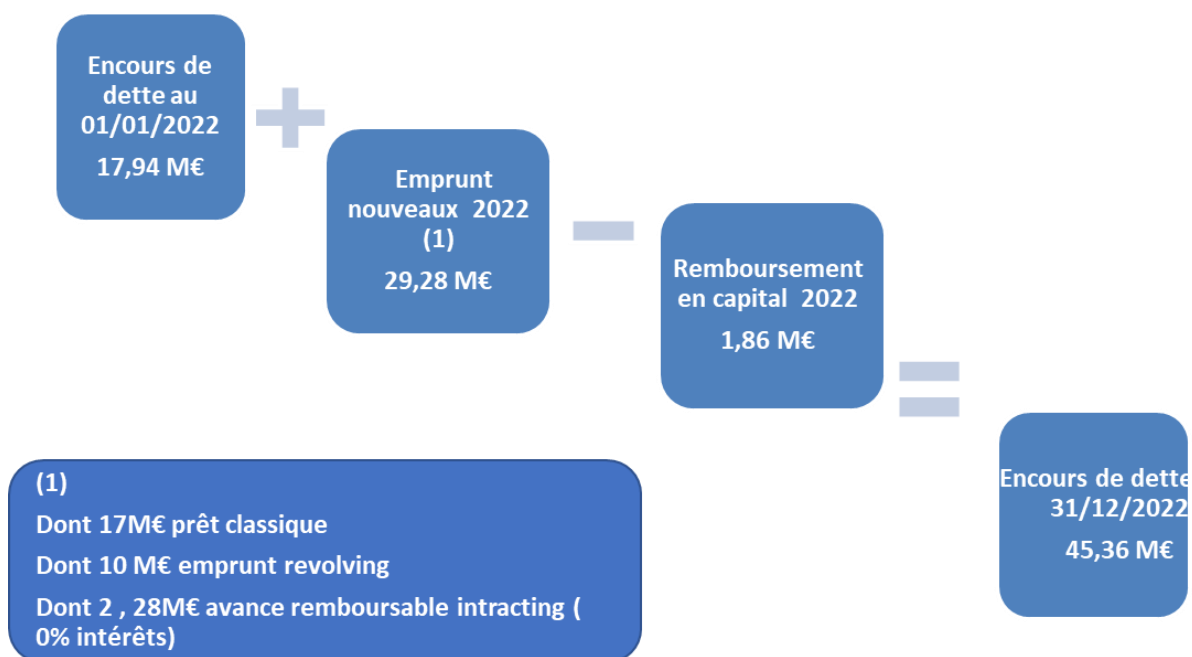
	CA 2021	Structure de financement des investissements	CA 2022	Structure de financement des investissements
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 619 162		28 115 358	
1/Ressources Propres	9 619 162	83%	8 833 430	31%
Autofinancement net de remboursement de dette	5 776 008	50%	4 107 178	15%
FCTVA+ TLE	2 358 163	20%	2 745 952	10%
Cessions	122 000	1%	183 300	1%
Subventions et autres ressources	1 362 991	12%	1 797 000	6%
2/Ressources Externes	2 000 000	17%	19 281 928	69%
Emprunt	2 000 000	17%	17 000 000	60%
Avance Remboursable intracting			2 281 928	9%

Compte tenu du niveau du besoin en financement des équipements, le recours à l'emprunt sur du long terme est nécessaire au regard de la montée en charge des investissements patrimoniaux réalisés. A l'instar de 2021, l'année 2022 mobilise le fonds de roulement disponible et l'emprunt dans un contexte inflationniste.

V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2022

1. Encours de dette et taux

- Évolution de l'encours



En 2022, la Ville a mobilisé différentes sources de financement pour couvrir les besoins. Outre, la mobilisation de deux emprunts de 17 M€ auprès de l'Agence France Locale, la Ville a eu recours à une ligne de trésorerie de 10 M€ en fin d'exercice à la Banque Postale ainsi qu'une avance remboursable intracting de 2,28 M€ auprès de la Banque des territoires.

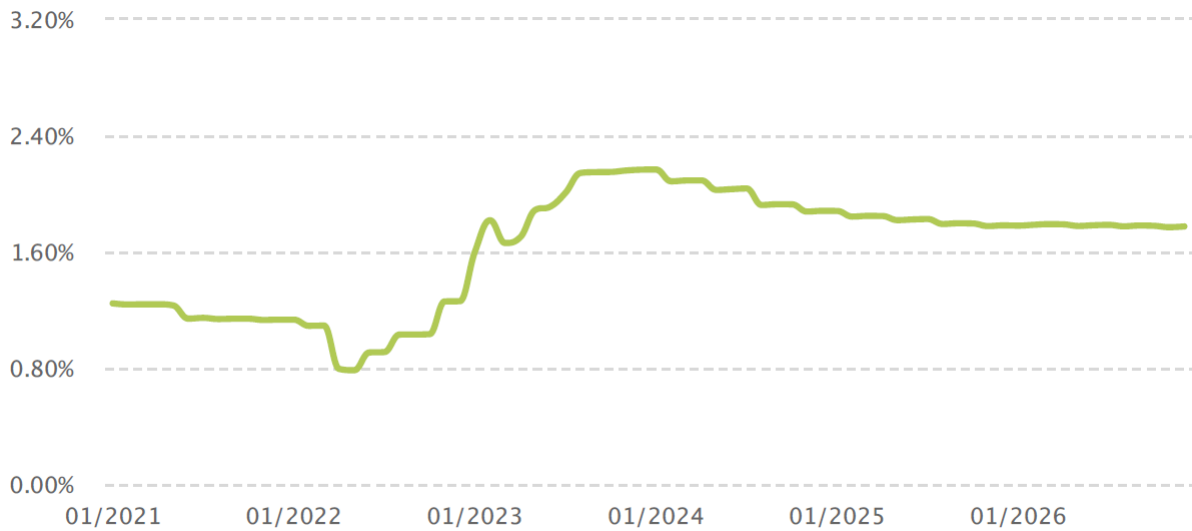
L'encours au 31 décembre 2022 après remboursement en capital des échéances est de 45,36 M€. En neutralisant l'emprunt revolving de 10M€, l'encours de dette est de 35,36 M€, avec un taux moyen de 1,27%.

Sur un plan national, la remontée des taux tout au long de l'année 2022 s'est traduite par une hausse significative du taux d'emprunt à 2,07%.

CAPITAL RESTANT DU (CRD) 31/12/22	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE DE VIE MOYENNE	NOMBRE D'EMPRUNTS
45 358 595 €	1,61 %	10 ans et 1 mois	5 ans et 3 mois	10

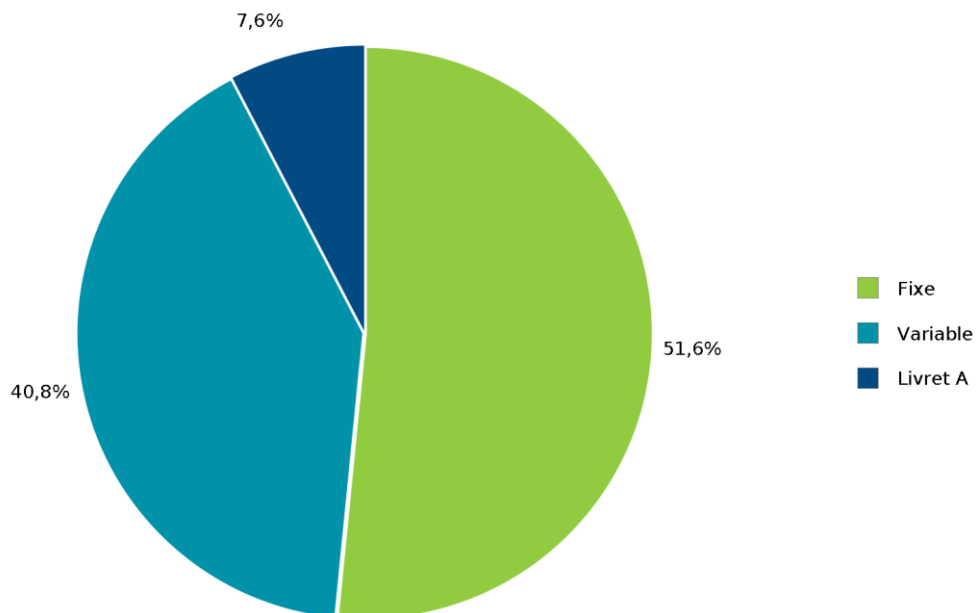
La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette. L'encours de dette a progressé entre 2021 et 2022, mais la durée de vie résiduelle (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette) est passée de 11 ans et 11 mois à 10 ans. Le taux d'intérêt moyen est passé de 1,13% en 2021 à 1,60% en 2022.

Évolution du taux moyen (Ex Ex Annuel)



La projection des taux d'intérêt fait apparaître un niveau de taux élevé sur la période 2023 à 2024 en phase avec la tendance économique à un maintien d'un taux d'inflation élevé sur le moyen terme.

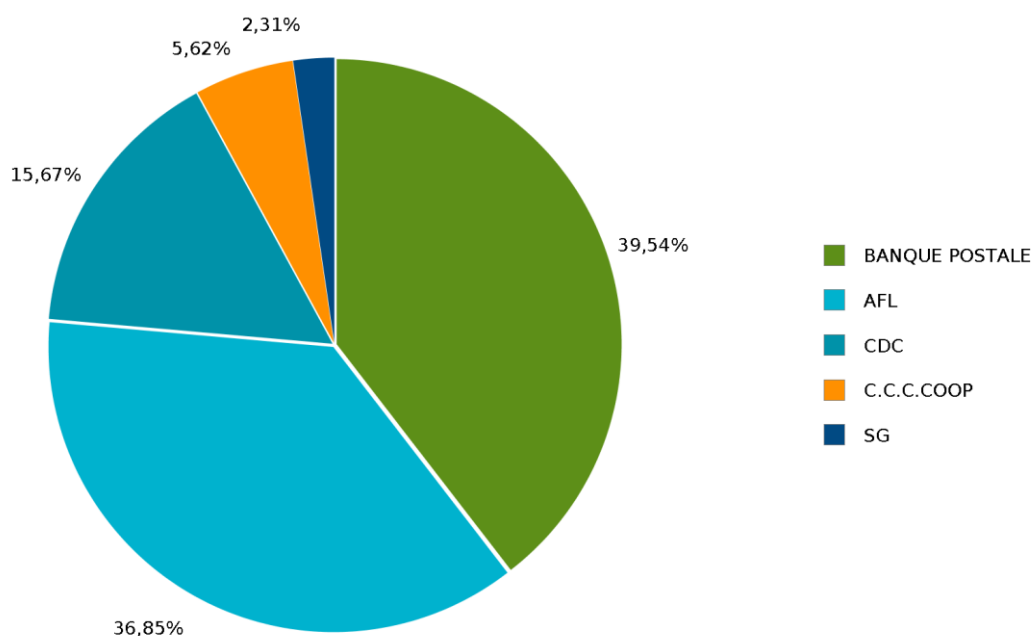
2. Dette par type de risque



Type	Encours	Taux moyen
Fixe	23 391 928,06 €	0,79 %
Variable	18 500 000,00 €	2,44 %
Livret A	3 466 666,76 €	2,60 %
Ensemble des risques	45 358 594,82 €	1,60 %

3. Dette par prêteur

PRETEUR	CAPITAL RESTANT DU	% DU CRD
BANQUE POSTALE	17 933 333,40 €	39,54 %
AGENCE FRANCE LOCALE	16 716 666,66 €	36,85%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	7 108 594,76 €	15,67 %
CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF	2 550 000,00 €	5,62 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 050 000,00 €	2,31 %
Ensemble des prêteurs	45 358 594,82 €	100,00 %



4. Les ratios d'endettement

➤ Le ratio de désendettement¹¹ (en année) :

Ce ratio exprime la capacité de la Ville à rembourser sa dette (nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette), en neutralisant l'emprunt revolving, il est de 7,4 ans en prenant en compte l'épargne brute dégagée en 2022. La situation de la ville est soutenable étant en dessous de 12 années.

¹¹ Ratio de désendettement : Encours de dette / Épargne brute annuelle